

**Intervention de**

**Laurent Kurth,  
Conseiller d'Etat,  
chef du département  
des finances et de la santé (DFS)**

**Conférence d'automne du PSS60+**

**le 30 octobre 2021, Neuchâtel**

*Seules les paroles prononcées font foi.*

Chères et chers camarades,

Tout d'abord bienvenue à Neuchâtel et merci d'avoir choisi notre canton pour votre conférence d'automne, dont le programme est on ne peut plus actuel.

A sa lecture, je me suis dit que le PS60+ pourrait constituer un réservoir de qualité pour assurer la relève des ministres de la santé en Suisse : les thèmes annoncés ou développés abordent en effet de façon pertinente les préoccupations contemporaines concernant la politique de santé et proposent des réponses intéressantes.

Le projet de résolution dont vous débattrez tout-à-l'heure propose ainsi notamment une approche globale de l'appui et des soins aux personnes âgées. Une approche qui, dans le canton de Neuchâtel, est également prônée par le projet de loi sur « l'accompagnement et le soutien à domicile » (LASDom), dont le Parlement neuchâtelois a été récemment saisi.

Un projet de loi qui, plutôt que d'organiser les soins à domicile, propose

- d'envisager dans leur ensemble et comme partie d'un système les espaces et conditions de vie de la personne âgée (appartement avec encadrement, qualité des espaces publics, relations sociales),
- une aide à l'évaluation, à l'information et à l'orientation (avec la création d'un établissement autonome chargé d'offrir ces prestations gratuitement – il sera quasiment le seul acteur du système de santé à ne pas « vendre » ses prestations),

- de poursuivre le développement des structures intermédiaires (court séjour, accueil de jour et de nuit), ainsi que le renforcement du bénévolat, de la reconnaissance et du soutien aux proches-aidants et le développement des systèmes d'information.

Vous débattrez aussi aujourd'hui de la question de l'attractivité des métiers de la santé, de la reconnaissance des professionnels, de la qualité des conditions de travail et de l'importance de la formation pour lutter contre la pénurie.

Notre société vieillissante va en effet au-devant d'un immense défi pour nos systèmes de soins, le vieillissement étant d'une part celui des soignants, dont le nombre se réduira par conséquent inévitablement, et celui des patients, qui solliciteront davantage d'accompagnement et de soins. En résumé, une demande croissante de prestations et une offre toujours plus limitée par la pénurie de professionnels. Face à cet enjeu, il est évidemment essentiel de se préoccuper de l'attractivité des formations et des métiers de la santé pour contribuer à assurer la relève.

Pour répondre à ces défis, le canton qui vous accueille se bat depuis des années, avec les partenaires sociaux, pour faire vivre et accroître l'importance d'une CCT, l'imposer dans les domaines financés par l'AOS ou par l'impôt et en faire une référence pour tout le système sanitaire.

Ici comme ailleurs, les efforts en faveur de la formation sont par ailleurs importants et les prestataires de soins sont encouragés financièrement à former des professionnels.

S'agissant de l'accès aux soins, Neuchâtel limite drastiquement la possibilité pour les EMS de facturer aux résidents des prestations en plus des tarifs appliqués par les caisses-maladie et par l'Etat (protection tarifaire).

C'est donc un Ministre de la santé convaincu des orientations que vous proposez qui vous accueille ce matin à Neuchâtel.

Mais un responsable politique qui évite aussi en général la langue de bois.

Je souhaite ainsi vous exprimer avec la même énergie ma conviction de la nécessité d'aller bien au-delà.

Chères et chers camarades,

Notre organisation sanitaire est à mes yeux si malade qu'elle est aujourd'hui davantage une machine économique-financière, dont le politique, par la volonté du Parlement fédéral, a été exclu de la gouvernance, qu'un système favorable à la santé publique.

Notre système offre certes des soins performants, mais ne se préoccupe pas de produire de la santé, c'est-à-dire du bien-être.

Les cantons, responsables de l'organisation du système de santé en vertu de la Constitution, sont de fait toujours plus spoliés, sous le couvert de l'exécution d'une loi d'assurance-sociale, de leur prérogatives d'organisation du système, sans que ces prérogatives ne soient confiées à une autre autorité légitime (fédérale par exemple, le

Conseil fédéral reste lui aussi sans réel pouvoir dans la plupart des domaines de la santé). Lentement habitués à ce dessaisissement, les cantons se comportent de surcroît toujours davantage en organes d'exécution de la lamal plutôt qu'en autorités en charge de l'organisation du système sanitaire.

Au plan du financement, la lamal organise, via un système de prime par tête (soit le plus antisocial qui soit), un financement automatique et presque sans limite de toutes les prestations offertes par des acteurs dont nombreux sont mus davantage par le souci de leur rentabilité que par celui de la santé de la population.

La compétition entre les caisses-maladies met en outre un frein drastique aux efforts de prévention et de promotion de la santé, chaque franc investi dans ce domaine étant vu exclusivement comme facteur de coût plutôt que comme un investissement. Et les rares exceptions à ce principe sont malheureusement à ranger au rayon de la sélection des risques, à l'instar de ces caisses-maladies qui offrent des cours de fitness à un public qu'elles savent jeune et en bonne santé...

Et dans cet ensemble incohérent, un grand absent : le patient et les organisations qui défendent ses intérêts, qui seraient pourtant les seules capables de constituer un véritable contrepoids aux intérêts économiques et aux lobbys.

Au final,

- des coûts qui s'envolent et qui enrichissent avant tout celles et ceux qui offrent des soins hyperspécialisés,

- des primes qui, à force de pression sur le revenu des familles, engendrent bientôt autant d'atteintes à la santé qu'elles ne permettent d'en traiter,
- des élus au mieux impuissants et au pire au service de lobbies dont la préoccupation est de défendre ou d'agrandir leurs perspectives économiques,
- et des professionnels aspirés par les spécialités les plus rémunératrices plutôt que vers celles qui contribuent le plus à la santé et au bien-être de la population, accélérant au passage le risque de pénurie et la dégradation des conditions de travail dans les domaines essentiels.

Chères et chers camarades,

Tout en vous invitant à faire avancer les thèmes qui sont inscrits à l'ordre du jour de votre conférence d'automne, j'aimerais vous inviter à simultanément faire grandir la volonté de voir notre pays se doter d'une véritable loi de santé, dont l'objectif principal serait

- de produire de la santé plutôt que d'organiser la rentabilité des soins,
- de désigner des autorités légitimes et démocratiques pour orienter, organiser et proposer ou arrêter les choix nécessaires à la cohérence du système et à l'affectation adéquate des ressources,

et une législation qui assurerait une réelle place au patient dans la régulation de ce système.

Et en même temps, de recentrer la Lamal sur son seul but légitime : celui d'assurer le financement des prestations ainsi définies au service de la santé publique, tout en réalisant les solidarités qui étaient à son origine :

- celle qui sollicite un effort de financement proportionnel aux ressources de chacun,
- celle qui doit prévaloir entre malades et bien-portants,
- et celle qui réunit les générations.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueux débats.